



Procès-verbal de la séance du

Conseil Municipal du 08 Septembre 2025

à 19 heures 30 minutes

La convocation a été adressée individuellement à chacun de ses membres le 01 Septembre 2025 pour la réunion du 08 Septembre 2025 à 19 heures 30 minutes Salle du Conseil Municipal en mairie de WITTRING.

L'ordre du jour étant le suivant :

- 1° Désignation d'un secrétaire de séance
- 2° Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 Juin 2025
- 3° Admission en non-valeur
- 4° Création de poste
- 5° Recensement de la population

Divers et informations

- Décisions du Maire prises par délégation
- Informations : nettoyage gouttières église – fuite eau potable – route de Wiesviller – devis rue des Jardins – volets Rue St Etienne – projet de rénovation école – situation rénovation mairie – document de valorisation fiscale et financière – commission départementale de présence postale territoriale – réunions événements rencontres

Président de séance : M. Bernard ROHR, Maire

Secrétaire de séance : M. Pierre HERTZOG ZINS

Présents : ROHR Bernard, Julien IMPROVISATO, MUNSTER Alain, MEYER Jean-Claude, BANHOLZER Etienne, HERTZOG ZINS Pierre, HOFFMANN Gilles, MEYER Stéphane, FREYERMUTH Adriana, Jeannine VOISIN.

ROHR Gaëlle arrivée aux points divers et informations n'a pas participé aux votes.

Absents excusés :

Absents non excusés : BACH Valérie, BAILLOT Benoît, Charles COLASSE, SCHUVER Agnès.

1° Désignation d'un secrétaire de séance

M. Pierre HERTZOG ZINS est désigné secrétaire de séance de la réunion du 08 Septembre 2025.



2° Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 Juin 2025

Le Conseil Municipal, sur le rapport du Maire, après en avoir débattu, approuve le procès-verbal de la réunion du 23 Juin 2025.

3° DCM2025/031 Admission en non-valeur

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de M. le Maire, accepte l'admission en non-valeur pour les montants suivants :

- Budget communal M57 : 983.45 €

Résultats du vote : 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Délibération reçue par le Préfet le 09/09/2025

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur

n° : 057-215707480-20250908-DCM2025031-DE

Publiée en mairie le 09/09/2025

4° DCM2025/032 Crédit de poste

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial compétent.

Compte tenu de la promotion interne d'un agent, il convient de créer l'emploi correspondant.

Le Maire propose à l'assemblée,

La création d'un emploi d'Attaché territorial à temps complet au service du secrétariat de mairie à compter du 09/09/2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le tableau des emplois ;

DECIDE

- d'adopter la proposition du Maire



- de créer le poste suivant :

SERVICE					
FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	ANCIEN EFFECTIF (nombre)	NOUVEL EFFECTIF (nombre)	DUREE HEBDOMADAIRE
Administrative	Attachés territoriaux	Attaché territorial	0	1	35/35e

- d'inscrire au budget les crédits correspondants

ADOPTE : à l'unanimité des membres présents

Résultats du vote : 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Délibération reçue par le Préfet le 09/09/2025

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur

n° : 057-215707480-20250908-DCM2025032-DE

Publiée en mairie le 09/09/2025

5° DCM2025/033 Désignation du coordonnateur communal

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport du Maire,

Informé que la commune procédera, pour le compte de l'État, au recensement de la population en 2026. L'enquête se déroulera du 16 janvier au 15 février 2026,

Considérant que pour la bonne qualité de ces enquêtes, il convient de désigner un coordonnateur communal ainsi que 2 agents recenseurs,

Après en avoir délibéré,

Autorise la Maire à :

Désigner, par voie d'arrêté municipal, le coordonnateur communal ainsi que les agents recenseurs.

Procéder au recrutement des agents recenseurs.

Résultats du vote : 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Délibération reçue par le Préfet le 09/09/2025

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur

n° : 057-215707480-20250908-DCM2025033-DE

Publiée en mairie le 09/09/2025



Divers et informations :

Le Maire informe l'assemblée :

Décisions du Maire

M. Bernard ROHR informe l'assemblée des décisions prises par délégation établie conformément à la délibération DCM2023/026 du conseil municipal du 30 Juin 2023 prise en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décisions du Maire N°08/2025 à 16/2025 :

- DEC 2025 S008 : Déclaration d'intention d'aliéner, renonciation au droit de préemption portant sur le bien cadastré en section n°2, parcelle n°5 d'une superficie de 24 a 98 ca – situé 8, Rue de la Gare.
- DEC 2025 S009 : Déclaration d'intention d'aliéner, renonciation au droit de préemption portant sur le bien cadastré en section n°11, parcelle n°214/185 d'une superficie de 6 a 88 ca – situé 1, Rue Cherves Chatelars
- DEC 2025 S010 : accepte le devis présenté par la Société DORKEL concernant la fourniture et pose d'une VMC au restaurant Victoria pour un montant de 4 000.00 H.T.
- DEC 2025 S011 : accepte le devis de l'Entreprise WELSCH pour le nettoyage des gouttières de l'Eglise pour un montant de 2 165.30 € H.T.
- DEC 2025 S012 : accepte le devis de la société SNH Signalisation pour la mise en peinture des tracés au sol sur l'ensemble du ban communal pour un montant de 5 204.34 € H.T.
- DEC 2025 S013 : sollicite une subvention au titre du fonds de concours de la CASC pour un montant de 2 602 € pour les travaux de tracés au sol sur l'ensemble du ban communal
- DEC 2025 S014 : accepte le devis de l'entreprise Les Fils de Ferdinand BECK pour la reprise du fossé Rue de Wiesviller pour un montant de 6 000 € H.T.
- DEC 2025 S015 : accepte le devis du cabinet d'architectes BEGEOLLE et VIEILLARD pour l'étude de faisabilité restructuration et extension de l'école pour un montant de 3 000 € H.T.
- DEC 2025 S016 : sollicite une subvention au titre du fonds de concours de la CASC pour un montant de 1 500 € pour l'étude de faisabilité restructuration et extension de l'école.



Les membres du Conseil Municipal sont informés de l'état d'avancement des dossiers en cours et des manifestations :

- Le nettoyage des gouttières de l'Église a eu lieu le 05 août 2025.
- Fuites d'eau potable sur le ban communal depuis le mois de juin.
- Les travaux sur fossé Rue de Wiesviller.
- Le projet de reprise du talus Rue des Jardins.
- La réparation des volets 13, Rue St Etienne.
- Le lancement du projet de rénovation de l'école.
- Le point de situation sur les travaux en mairie.
- Le Document de valorisation fiscale et financière.
- La participation de Commission départementale de présence postale territoriale aux travaux de rénovation de la mairie.
- Incident sur la trappe de désenfumage de la Capitainerie et sa réparation le 11 août 2025.
- Incendies : sur un mirador de chasse le 09 août 2025 et à l'entrée du village le 18 août 2025.
- Le projet de création d'une porte à l'atelier municipal.
- Les travaux SAUR Rue Jacquemin.
- Le contrat box internet de la Mairie.
- Le recrutement du nouvel agent communal.
- L'intervention du 07 septembre 2025 sur un arbre tombé sur la chaussée à l'entrée du village (Pont Sarre).
- La rentrée des classes.
- Le projet de borne d'outils pour réparation vélo proposé par M. Pierre HERTZOG ZINS devrait voir le jour à côté du city stade et sera porté par la CASC.
- Projet de portes ouvertes de la mairie après réception des travaux de rénovation.

Mme Adriana FREYERMUTH propose d'étudier la possibilité de faire effectuer les tracés au sol par les agents communaux. M. Bernard ROHR charge M. Alain MUNSTER d'étudier le temps passé par l'entreprise en charge de ces travaux ainsi que le matériel à leur disposition pour pouvoir répondre à cette demande.

Les membres du Conseil Municipal sont informés de toutes les réunions qui se sont tenues en mairie avant la présente réunion, mais également de celles qui sont programmées après cette date.

La date de la prochaine réunion n'est pas fixée pour le moment.

La présente séance est close et comprend les délibérations N°DCM2025/031 à DCM2025/033.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 21 heures 30 minutes.

Le Maire,

Bernard ROHR

Le Secrétaire de séance,

Pierre HERTZOG ZINS